



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Afin de pouvoir voter les **15 et 22 mars** prochains, veillez à bien être inscrit sur les listes électorales !

Les inscriptions sont ouvertes :

- jusqu'au 6 février en mairie ou en consulat.**
- jusqu'au 4 février en ligne.**

Pour vous inscrire ou trouver votre bureau de vote, rendez-vous sur :

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/scrutins/elections-municipales-et-communautaires/elections-municipales-2026-etes-vous-bien-inscrit-sur-listes-electorales>

